

Note d'information:

Rappel et optimisation de l'utilisation du vaccin contre l'hépatite A, en cas de difficultés d'approvisionnement :

Le **Haut Conseil de Santé Publique(HCSP)** a publié le **19 Mai 2016** une actualisation de l'avis précédent du **15 Juin 2015** relatif aux tensions d'approvisionnement en vaccins contre l'hépatite A.

Il s'avère que les approvisionnements en vaccins hépatite A adultes prévus sur l'année 2016 ne permettront pas de répondre en totalité aux besoins du marché. Par contre, à la date de cet avis, les spécialités destinées à la population pédiatrique seraient en quantités suffisantes pour couvrir les besoins nationaux globaux de l'année 2016.

Actuellement, les vaccins disponibles en France sont :

- Forme adulte : à partir de 16 ans
 - HAVRIX® 1440 UI/ml (GSK)
 - AVAXIM® 160 U (Sanofi Pasteur)
- Forme adulte : à partir de 18 ans
 - VAQTA® 50 UI/1 ml (Sanofi Pasteur MSD)
- Forme pédiatrique : de 12 mois à 15 ans révolus
 - HAVRIX® 720 UI/ml (GSK)
 - AVAXIM[®] 80 U (Sanofi Pasteur)

Pour pallier à ces difficultés d'approvisionnement, et pour assurer une meilleure gestion des stocks de vaccins, le HCSP a revu les schémas de vaccination, et mis en place une liste de personnes considérées comme prioritaires à traiter:

- Les schémas vaccinaux sont les suivants:
 - Toute nouvelle vaccination initiée durant la période de pénurie se fait par une seule dose. L'administration de la seconde dose ne sera envisagée qu'après retour à la normale de l'approvisionnement, en respectant l'Autorisation de mise sur le marché (AMM) actuelle des différents vaccins.
 - Les personnes ayant déjà reçu une dose de vaccin et qui vont se retrouver en situation d'exposition au virus de l'hépatite A ne recevront une seconde dose que lors du retour à la normale de l'approvisionnement. Les personnes immunodéprimées ayant déjà reçu une dose de vaccin et qui vont se retrouver en situation d'exposition au virus de l'hépatite A pourront recevoir une seconde dose : en effet la persistance de l'immunité après une seule dose est incertaine dans leur cas.
 - Les personnes ayant déjà reçu deux doses de vaccin (quel que soit le délai entre les deux doses) ne recevront pas de rappel même s'ils sont à nouveau en situation d'exposition.
- Les personnes prioritaires à vacciner sont:
 - Les enfants âgés de 1 an et plus, nés de parents issus de pays de haute endémicité de l'hépatite A : ils ne sont prioritaires pour cette vaccination que dans la perspective d'un séjour proche dans leur pays d'origine.

- Les personnes de l'entourage d'un ou plusieurs cas confirmés, conformément aux recommandations inscrites au calendrier vaccinal
- Les voyageurs (âgés de 1 an et plus). Ils ne doivent être considérés comme prioritaires pour cette vaccination que si les conditions de leur séjour les exposent à un risque élevé de contamination par le virus de l'hépatite A. Les adultes nés avant 1945 ne seront vaccinés qu'après une sérologie prouvant leur absence d'immunisation;
- o Les personnes immunodéprimées exposées ;
- Les patients atteints de mucoviscidose et/ou de pathologie hépatobiliaire susceptibles d'évoluer vers une hépatopathie chronique. La pratique préalable d'une sérologie prouvant leur absence d'immunisation est recommandée pour les patients adultes.
- Les hommes ayant des relations sexuelles avec les hommes (HSH) exposés et non immunisés (la pratique préalable d'une sérologie prouvant leur absence d'immunisation est recommandée).

Le HCSP déconseille également l'utilisation de double dose de vaccins pédiatriques pour vacciner les adultes, ainsi que l'utilisation du vaccin combiné hépatite A-hépatite B (dont les réserves ne permettent pas de compenser le déficit en vaccins contre l'hépatite A).